



Avril 2011

Collectes spéciales 2011

Pour plus de renseignements, contactez nos bureaux au 506-532-0730 ou visitez le site Web : www.beaubassinest.ca.

L'horaire des collectes spéciales des ordures

Dates	Territoire
1 mai 31 juillet 2 octobre	Le territoire de Grand-Barachois, à partir de la limite de Boudreau-Ouest (Dickie Brook) jusqu'à la rivière Aboujagane, et sur la route 933 jusqu'à l'échangeur de la route 15. <i>(Collecte ordinaire le lundi)</i>
8 mai 7 août 9 octobre	Le territoire de Grand-Barachois, à partir de la rivière Aboujagane jusqu'à la frontière du Village de Cap-Pelé, et jusqu'aux limites de Cormier-Village. <i>(Collecte ordinaire le mardi)</i>
15 mai 14 août 16 octobre	Le territoire de Saint-André-LeBlanc, de Cormier-Village et de Haute-Aboujagane avec les adresses civiques après le 643 route 933, et après le 175 sur le chemin Aboujagane, incluant les chemins de côté. <i>(Collecte ordinaire le mercredi)</i>
22 mai 21 août 23 octobre	Le territoire de Botsford, soit Petit-Cap, Portage, Shemogue et Trois-Ruisseaux. <i>(Collecte ordinaire le jeudi)</i>
29 mai 28 août 30 octobre	Le territoire de Boudreau-Ouest, les résidences sur la route 933 sud à partir de l'échangeur de la route 15 en direction vers Haute-Aboujagane, jusqu'à la maison au 643 sur la route 933, ainsi que les résidences sur le chemin Aboujagane ayant les adresses de 1 à 175. Les rues à partir de la route 933 sont comprises. <i>(Collecte ordinaire le vendredi)</i>

Quelques directives pour les collectes spéciales

- Les ordures ne doivent pas être au bord de la route pendant plus d'une semaine avant la collecte;
- Vous devez séparer les déchets pour la collecte spéciale et les déchets pour la collecte ordinaire;
- Un maximum de 5 gros articles seront ramassés par résidence, tels que des appareils électroménagers résidentiels;
- Un maximum de 8 pneus d'autos, sans la jante, seront ramassés;
- Tout autre déchet doit être bien emballé et ne doit pas dépasser 23 kg (50 lb) en poids;
- Les branches d'arbres devront être liées en faisceaux d'une longueur maximale de 60 cm (23 pouces) et ne pas dépasser 23 kg (50 lb) en poids;
- Les matériaux de construction ne seront pas ramassés durant la collecte spéciale;
- Les résidus domestiques dangereux (RDD), tels que des produits nettoyants, la peinture et l'engrais, ne seront pas ramassés;
- Les déchets impropres à la collecte, tels que des pièces d'autos ou tout équipement ayant un réservoir d'essence, ne seront pas ramassés;
- Les ordures doivent être au bord de la route avant 4 h am le jour de la collecte.

www.beaubassinest.ca